

Synchronisation des réformes

Le constat est maintenant bien connu. Un train de vie devenu intenable a été maintenu artificiellement par des activités toxiques qui ont affaibli l'intérêt du pari hippique.

Le nouveau plan PMU tend à restaurer ce-dernier notamment en réduisant le recyclage en faveur des rapports. On notera au passage un double pari qui peut être considéré comme un risque supplémentaire pour nous. Il conduit à se passer de courses françaises de qualité à des horaires où elles n'encombrent pas le programme et où elles sont organisées quoiqu'il arrive, Premium ou pas. Ne se contentant pas de réduire l'offre de paris par course pour reconstituer les masses et allant jusqu'à réduire l'offre de courses elle-même, le résultat est là et les socio-professionnels paieront avec la baisse des allocations à venir. Le premier semestre devra permettre de tirer les premières conclusions mais il faut d'ores et déjà se tenir prêt à rectifier le tir si les transferts espérés ne sont pas suffisants.

Cela étant, l'organisation actuelle de l'institution n'est plus viable au regard des projections et chaque euro dépensé en trop est maintenant directement imputé aux socio-professionnels. Il n'y a plus de marge. Le fait que nos sociétés mères n'aient pas revu les modes de fonctionnement pour écraser les charges en amont de la purge coûteuse mais nécessaire des activités toxiques du PMU nous exposent dangereusement à court terme.

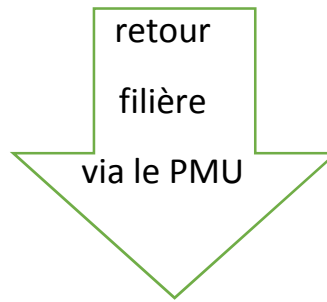
Il faut maintenant changer d'ère et vite.

Le « rapport Arthuis »

La première lecture de ce rapport nous a interpellés : le rebond par le démantèlement ? mais deux heures d'échanges avec son auteur nous ont rassurés.

Le premier choc venait de la lecture du nouvel organigramme à forte mutualisation sous le chapeau de la FNCH. Notre implication de « socio-pros » semblait plus que réduite ce qui avait des airs d'atteinte aux fondamentaux de notre système. Il n'en est rien. Les choses ne sont pas figées et le nouvel édifice n'a pas vocation à nous dérober le contrôle de nos courses. Nous vous en proposons notre version cumulant la mutualisation indispensable et le maintien des représentativités. Au sein de cette structure, nous conservons la main sur les images, impératif majeur. La question d'une entité regroupant l'ensemble des sites (centres d'entraînement et hippodromes des sociétés mères) pour une gestion optimisée peut encore se poser en fonction du potentiel d'économie que cela générerait et avec les clefs de répartition des charges à mettre en place entre le Galop et le Trot.

ORGANISATION ET REPRESENTATIVITE DE L'INSTITUTION COURSE



FNCH
CA composé de membres des conseils du Galop et du Trot à part égale, d'indépendants et du DG de la Fédération

DIRECTION DES FINANCES Issue de la mutualisation des services des maisons mères. Gestion des comptes socio-pros, tenue des comptabilités et statistiques économiques indispensables à la stratégie filière	MCC	ORGANISME DE CONTROLE En charge de l'antidopage et des agréments. Renforcement des sanctions par intervention du ministère de l'Intérieur sur les agréments après instruction des cas par la fédération.
	Pôle image	
	BTR centralisé	
	GTHP	

Répartition des budgets à 50/50 du résultat PMU - fonctionnement FNCH et charges propres respectives

LE TROT
Comité de socio-professionnels élus régionaux et nationaux et de cooptés.
Gestion des programmes, codes, de l'élevage et du stud-book.
(Gestion des sites TROT ?)

FRANCE GALOP
Comité de socio-professionnels élus régionaux et nationaux et de cooptés (nombre ?)
Gestion des programmes, codes, de l'élevage et du stud-book
(Gestion des sites GALOP ?)

Soutien des sociétés de provinces via le fonds commun

FEDERATIONS REGIONALES
Sociétés de Course et comités régionaux Trot et Galop

Elections via les maisons mères

Elections directes régionales et nationales

Financements →

Second choc : le passage du PMU en SA avec un Etat majoritaire accompagné de la modification de la loi de 1891 séparant l'autorisation d'organiser des courses de celle de prendre des paris, jusqu'alors liées et confiées aux maisons mères, le tout avec des garanties anti-privatisation ne pouvant dépasser 25 ans. Malgré un a priori négatif vis-à-vis de ce changement de statut, il faut accepter la réflexion et considérer tous les arguments :

- La loi de 1891 fait état d'une autorisation d'organiser des jeux « spéciale et toujours révocable » donc le GIE n'est pas le pare-feu absolu que l'on prétend ;
- Vis-à-vis de la concurrence, le nouveau montage pourrait améliorer la possibilité de réunifier les masses ;
- Il y a nécessité de financement du coût social des réformes à mener ;
- Cela peut s'accompagner d'une révision de la taxation sur les mises pour une taxation bien plus avantageuse sur les PBJ ;
- Il faut « blinder » la SA pour empêcher toute privatisation. Un pacte d'actionariat avec des parts non cessibles avant 25 ans et un droit de préemption pourrait ne pas être tellement plus incertain qu'un statut de GIE relevant d'un décret révocable à tout instant ;
- Les parts de l'Etat doivent empêcher le blocage en cas de désaccord trot-galop.

Sur ce dernier argument, la majorité étatique n'est pas nécessaire et ce qui serait inacceptable peut être évité. La majorité des sociétés mères doit être conservée au conseil d'administration du PMU. Elles sont seules garantes de la cohérence d'un développement du jeu soucieux de tous les équilibres de l'institution des courses, au-delà du PMU. Par ailleurs, on notera que l'Etat doit rester à 20% minimum du capital de la FDJ. Une telle participation serait plus acceptable et ne laisserait pas les maisons mères exsangues en cas de désengagement.

Pour conclure un nouveau pacte pérenne avec l'Etat nous ne pouvons pas refuser de considérer ces propositions tant que nous actons par avance le fait de toujours refuser de courir pour un montage qui détournerait, à terme, une partie du retour filière. Sur de nombreux autres sujets, ce rapport est un bon point d'entrée en négociation avec l'Etat et rien n'y est arrêté.

Nous ne sommes plus en position de force et il serait imprudent de l'écartier d'un revers de la main.

Elections anticipées

Notre dernier constat est lié à l'urgence d'engager les réformes fondamentales. Dans cette perspective, basculer en année électorale est très dommageable. Nous devons bien être capables d'organiser des élections en moins de six mois. Il serait préférable de voir une équipe d'élus mise en place dès le mois de Juin. Forte d'un vote sur un programme choisi, elle devrait être opérationnelle dès l'été prochain pour porter les réformes dans un

partenariat renouvelé avec l'Etat, tirer les conclusions du premier semestre sur la stratégie du PMU et décider du calendrier 2020.

Cette nouvelle date n'aurait aucun impact sur le résultat des élections mais renforcerait les maisons mères dans cette période cruciale. Ce n'est pas un choix partisan mais un véritable choix responsable et stratégique pour la filière. Choisissons, votons et soyons le plus rapidement possible en ordre de marche. L'état d'urgence est là et nous n'avons pas les moyens de gâcher une année décisive en la laissant polluée par tout ce qu'une période pré-électorale induit.